

On va mieux traquer les sites de pornographie infantile

■ Child Focus peut désormais réaliser une analyse des images pédopornographiques avant de les transmettre à la justice.

Sur la toile, les images, abominables, d'abus sexuels d'enfants circulent en sautant les frontières. Depuis 2002, Child Focus (la Fondation belge pour enfants disparus et sexuellement exploités) a ouvert un point de contact en ligne* où chaque citoyen peut signaler les sites qui véhiculent ce types de photos et de vidéos. Au total, ce sont quelque 15 000 signalements qui sont déjà parvenus à Child Focus, précise Dirk Depover, directeur de la communication. Les photos signalées comme pédopornographiques sont transmises à la cellule "traite des êtres humains" de la police judiciaire fédérale qui, le cas échéant, les fait suivre vers les autorités judiciaires.

Un premier filtre

Dans ce processus, Child Focus avait jusqu'ici un simple rôle de boîte aux lettres. Parce que le droit pénal belge interdit à quiconque, quelle que soit son intention, de visionner des images d'abus sexuels d'enfants. Le simple fait de les afficher à l'écran est punissable. "Cela nous empêchait jusqu'ici d'analyser ces images", indique M. Depover.

Impossible aussi de partager ces milliers d'images dans le cadre du réseau international de lutte contre la pornographie infantile sur Internet (baptisé "Inhope"), dont Child Focus est pourtant le point de contact belge. Ce réseau regroupe 51 "hotlines" implantées dans 45 pays. Chaque jour, les analystes des différents points de con-

tact scrutent les sites signalés, décryptent les images et vérifient leur contenu. En cas de caractère pédopornographique avéré (selon des critères spécifiques établis au niveau international), elles recherchent le pays où le site Internet est hébergé et préviennent le point de contact concerné.

Sauf Child Focus qui, légalement, ne pouvait avoir aucun rôle opérationnel dans le réseau "Inhope". La Fondation avait déjà tiré le signal d'alarme en 2014. La situation était aussi frustrante qu'inefficace : la police n'a pas les moyens de visionner les milliers d'images qui lui parviennent sans filtre.

Cela va changer. Une modification légale initiée par le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V) permet désormais à Child Focus de procéder à une première analyse des signalements entrants. Un protocole, signé jeudi, entre le ministre de la Justice, Koen Geens, Child Focus et les autorités judiciaires, organise cette collaboration. Toutes les images postées sur la "hotline" ne sont pas forcément de la pornographie infantile. Des citoyens s'érmeuvent

parfois de publicités où des enfants posent en sous-vêtements. A titre d'exemple, sur les 1135 signalements transmis à la police en 2015, 246 revêtaient clairement un caractère pédopornographique. Dans la nouvelle procédure, les signalements seront toujours tous transmis à la police, mais Child Focus opérera un premier filtre. Cinq conseillers ont été formés comme analystes chez Interpol et Inhope. Ils seront suivis psychologiquement tant certaines images sont insoutenables. "Ce ne sont pas des abus sexuels virtuels : ce sont des enfants en chair et en os qui apparaissent sur ces sites", commente Dirk Depover.

Annick Hovine

15 000

Signalements en 15 ans

La ligne

www.stopchildporno.be
enregistre en moyenne un millier de signalements par an.

→ www.stopchildporno.be